

Communiqué de presse
Paris, le 15 novembre 2017

Pôle emploi et l'association Nos Quartiers ont des Talents (NQT)
renouvellent leur partenariat pour favoriser le parrainage des jeunes diplômés
et faciliter leur insertion professionnelle

Pôle emploi et l'association NQT renouvellent leur collaboration, existante depuis 2009, via la signature d'une nouvelle convention nationale de partenariat. Elle vise, pour la période 2017-2020, à optimiser le dispositif de parrainage de jeunes diplômés BAC+3 et plus, âgés de moins de 30 ans, issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), de zones de revitalisation rurale (ZRR) ou de milieux sociaux défavorisés.

La convention de partenariat permet aux deux organisations de partager leurs pratiques pour la mise en œuvre du parrainage, d'expérimenter des nouvelles approches de sourcing et d'accompagnement, en s'appuyant notamment sur les services numériques. Elle souligne également le caractère primordial de la lutte contre toutes les formes de discriminations à l'embauche et valorise les nouvelles offres de service de Pôle emploi et de NQT.

Dans le cadre de cette nouvelle convention, Pôle emploi s'engage à faire connaître tout au long de l'année le dispositif de parrainage aux jeunes diplômés éligibles et à développer la connaissance de cette convention auprès des conseillers Pôle emploi. D'autre part, l'établissement porte à la connaissance de NQT les évolutions de son offre de service et informe les entreprises de l'action et services de l'association.

Entre le 1^{er} janvier 2014 et le 24 août 2017, Pôle emploi a largement contribué aux objectifs de NQT en étant à l'origine de 8959 entrées en parrainage (soit 50% du total des inscriptions à NQT). Au total, entre 2014 et 2017, période de précédente convention, NQT a accompagné 17 832 jeunes diplômés. En moyenne, 70% des jeunes diplômés accompagnés par NQT trouvent un emploi à hauteur de leur qualification en 6 mois suite à leur parrainage.

Contact presse

Léo LE BOURHIS – 01 40 30 66 69